Département de la Loire

COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Arrondissement de

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire Montbrison

En présence de :

Nombre de conseillers élus : 19 Guy FRANÇON Cassandre JANVIER Antoine ROBERT Dominique MANGEL

Brigitte FERRET Bernadette de LENGAIGNE Christelle PETIT Huguette

Nombre de conseillers BADAR Yolande LAROUX Laurent JOONNEKINDT (arrivé à 19h54) Guy présents: 14

TISSEUR (arrivé à 19H10) Martine AVERNA Gilles BERCET Christian

CHAPELLON

Nombre de conseillers Absents: Jean Claude MAZUEL Estelle RIVAL Laurent PERES Dominique

représentés: 1 JAY

Procuration: Albert RAMBAUD à Antoine ROBERT

APPROBATION UNANIME DU COMPTE-RENDU DU 12 JUILLET 2016

20160901 DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET DE L'EAU MOUVEMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 12 juillet 2016 relative au transfert d'excédent de fonctionnement du budget de l'eau sur le budget communal. Il convient aujourd'hui d'en définir le montant. Approbation unanime pour un reversement 200 000 €

De plus compte tenu de travaux AEP sur la RD 10, il est nécessaire d'ouvrir un programme 201602 sur le budget de l'eau pour régler la facture à venir. Soit ouverture du programme à hauteur de 25 000 €. Approbation unanime

20160902 DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT MOUVEMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 12 juillet 2016 relative au transfert d'excédent de fonctionnement du budget de l'assainissement sur le budget communal. Il convient aujourd'hui d'en définir le montant. Approbation unanime pour un reversement 125 000 €

20160903 DECISION MODIFICATIVE 3 BUDGET COMMUNAL INTEGRATION DES TRANSFERTS D'EXCEDENTS DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 12 juillet 2016 relative au transfert d'excédent de fonctionnement du budget de l'eau et de l'assainissement. Il convient d'intégrer sur le budget communal les dites sommes soit répartition :

- +70 000 € article 615221 entretien de bâtiments publics
- +100 000 € article 615231 entretien de la voirie
- +50 000 € dépenses imprévues
- +100 000 € article 678 autre charges exceptionnelles
- + 5 000 € article 6541 créances admises en non-valeur afin de solder le dossier des anciens gérants de la boulangerie ; M. LESUEUR et Mlle GOULEME, redevables pour 4 659.48 € TTC de loyers impayés. Approbation unanime

20160904 DECISION MODIFICATIVE 4 BUDGET COMMUNAL PROGRAMME 201618 SIGNALISATION **VERTICALE**

Pour régler la facture de l'entreprise STINEO, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'augmenter le programme 201618 de 963.08 € et diminuer le programme voirie 2016 de la même somme. Approbation unanime

20160905 DECISION MODIFICATIVE 5 BUDGET COMMUNAL PROGRAMME 201626 ELECTRIFICATION **ENTRE LES 2 TERRAINS DE FOOT**

Pour régler la facture de l'entreprise SEDEGI, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'augmenter le programme 201626 de 363.60 € et diminuer le programme voirie 2016 de la même somme. Approbation unanime

20160906 DECISION MODIFICATIVE 6 BUDGET COMMUNAL SUBVENTION ALLOUEE A L'ADMR

Lors du vote du budget 2016, la demande de subvention faite par l'ADMR a été omise. IL convient donc de régulariser cette dernière par la prise d'une décision modificative — hausse de l'article 6574 subvention aux associations pour 474 € et baisse de l'article 657341 subvention aux écoles. Approbation unanime

20160907 CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire propose, au vu de la charge de travail allouée aux services techniques, de créer un contrat à durée déterminée pour une année maximum, à compter du 1^{er} octobre 2016, à temps complet. M. le Maire propose que M. CHATAGNON, actuellement en contrat au titre d'un renforcement de l'équipe technique de par les arrêts maladie successifs des agents, soit reconduit sur ce nouveau statut. Approbation unanime

20160908 CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

Monsieur le Maire explique que la commune d'Andrézieux-Bouthéon a accepté de mettre à la disposition du service de promotion de la santé des élèves de l'Inspection Académique de la Loire, des locaux d'une surface de 120 m² environ. Les dossiers des élèves résidant sur les communes extérieures rattachées sont gérés par le centre médico-scolaire centralisé d'Andrézieux-Bouthéon ; et la commune de Saint Bonnet les Oules s'avère être rattachée à ce dernier. Il convient donc de verser une participation aux frais de fonctionnement de cette structure, laquelle sera définie dans une convention signée entre la commune et celle d'Andrézieux-Bouthéon pour l'année 2016-2017 (seuls les élèves de grande section et de primaire sont concernés). Approbation unanime

Questions diverses

- -Abattoir présentation du dossier remis en mairie par la sous-préfecture, pour consultation par tous au titre d'une enquête publique (du 26 sept au 26 oct.) délibération à prendre sur ce sujet avant le 10 novembre.
- -Voies modes doux acquisitions foncières : report sur date ultérieure
- -Point sur les travaux « Création d'une voie modes doux »
- -Acquisition foncière de l'Auberge du Château ; point sur le dossier de reprise du commerce. Une commission est créée (M. AVERNA, B de LENGAIGNE, Y. LAROUX, Ch. CHAPELLON, L. JOONNEKINDT).

Prochain Conseil Municipal Lundi 17 octobre 2016 à 19h.